

Les frais devraient être répartis, après entente, entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral devrait se charger des frais de l'endiguement des eaux, et le gouvernement provincial, de la distribution. Cette répartition des frais est généralement admise. Ainsi le gouvernement provincial peut se faire rembourser une partie de sa mise de fonds en imposant un droit pour l'usage de l'eau. Le gouvernement fédéral obtient aussi le remboursement de ses fonds en touchant un revenu accru. Aux États-Unis, en trente-cinq ans le gouvernement avait recouvré tous les fonds affectés à l'entreprise.

En se fondant sur les travaux d'irrigation déjà exécutés, on peut déterminer la valeur d'une nouvelle entreprise. Mais avant de se mettre à l'œuvre, il convient de se demander, en premier lieu, s'il y a de l'eau en abondance. Or, c'est certain puisque l'eau qui coule sur le versant est des montagnes Rocheuses se jette dans la Saskatchewan-Sud, après avoir alimenté ses tributaires. C'est dire qu'il y a assez d'eau pour fournir leur part aux États-Unis ainsi qu'aux régions irrigables de l'Alberta et de la Saskatchewan; en outre, il en resterait suffisamment pour alimenter l'entreprise de 400 millions c.v. dont j'ai parlé. Puis, ce réservoir fournirait assez d'eau à la rivière Saskatchewan pour accroître de 100 millions c.v. par année la production hydroélectrique potentielle à Fort à la Corne.

En deuxième lieu, il faut que le climat et le sol puissent assurer aux terres irriguées un rendement supérieur à celui des terres non irriguées. En troisième lieu, il faut se demander si le projet est techniquement réalisable, et, en quatrième lieu, si la superficie des terres favorise l'exploitation économique et suffisante. En cinquième lieu, on doit s'assurer que le fardeau financier imposé aux cultivateurs ne les empêchera pas d'utiliser plus avantageusement le terrain et ne nuira pas à leur esprit d'entreprise. En sixième lieu, il faut se demander si les marchés sont assez attrayants pour favoriser la mise en valeur.

Le projet de la Saskatchewan-Sud a été étudié à la lumière de ces facteurs. Il a bénéficié de l'expérience acquise au cours de la réalisation d'autres projets au Canada et aux États-Unis. Aucune entreprise de conservation des eaux au Canada n'a fait l'objet d'un examen aussi soigneux. Des rapports complets ont été déposés à la Chambre des communes. Des spécialistes et ingénieurs fort compétents du Canada ont analysé les données. En outre, au Canada et aux États-Unis, on a eu recours au service des meilleurs conseillers, parmi lesquels il y avait le major-général H. B. Ferguson, ingénieur retraité de l'armée des États-Unis, Washington, District de Columbia,

[M. McCusker.]

ingénieur-conseil; M. A. Casagrande, diplômé de la faculté de génie de l'Université Harvard, Cambridge, (Mass.), ingénieur-conseil pour les problèmes du sol; M. J. A. Allan, géologue-conseil, professeur honoraire à l'Université de l'Alberta, Edmonton (Alberta), ingénieur-conseil géologue, et M. O. W. Israelsen, professeur de recherches en irrigation et drainage, collège agricole de l'Utah, Logan (Utah), ingénieur-conseil en irrigation et drainage.

Lorsque l'on compare l'entreprise de la Saskatchewan à celles de l'Alberta, il faut se rappeler que celle-là vise à la fois la production d'énergie hydroélectrique et l'irrigation, tandis que les entreprises de l'Alberta et de la Colombie-Britannique visent surtout l'irrigation. Il faut donc considérer les mérites propres à l'entreprise de la Saskatchewan-Sud.

Dans le rapport déposé toutes les questions afférentes à ce projet ont été traitées: climat, sol, possibilités du point de vue génie, effets économiques de l'irrigation, énergie, avantages du point de vue récréation et autres. Je ne veux pas revenir ce soir sur tout cela. Le rapport, déposé à la Chambre, peut être consulté par quiconque s'intéresse à la question.

Le projet de la Saskatchewan-Sud intéresse l'une des régions les plus arides de la Saskatchewan. Son climat est extrêmement variable et, à intervalles, surviennent des périodes de sécheresse qui ont pour le cultivateur des effets tragiques, entraînant aussi pour l'administration des frais extrêmement onéreux et pour le commerce, dans l'Ouest comme dans l'Est, une perte de puissance d'achat. Malgré le retour périodique de cette sécheresse, la région n'en a pas moins apporté au Canada des richesses évaluées à des centaines de millions de dollars. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Le soulagement des maux attribuables à la sécheresse et à la stabilité agricole intéressent donc le Canada. Il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer ce qu'était la situation en 1937: a) A cause de la sécheresse, il a fallu faire venir en Saskatchewan plus d'un demi-million de tonnes de foin pour assurer le maintien de l'élevage pour cette année-là. Ce foin venait de l'Ontario, du Québec et des États-Unis. b) La rareté du foin et de l'herbe a provoqué la vente forcée de plus de 480,000 bœufs à des prix ruineux, soit à 1/2 c. ou 1 c. la livre. Toute l'économie du cheptel s'en est trouvée bouleversée. En outre, les cultivateurs ont perdu leurs troupeaux reproducteurs et il a fallu quinze ans pour les renouveler.

L'exécution de ce projet sur la Saskatchewan-Sud réduirait considérablement le pro-